



AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°009/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/ASPM/2025 DU 05 MAI 2025

SERVICES DE CONSULTANT

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU RAPPORT
D'ACHÈVEMENT DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS A L'ELECTRICITÉ
DANS LES RÉGIONS SOUS-DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).**

(Procédure d'Urgence)

Informations Générales

Crédit : IDA 6356-CM
Pays : République du Cameroun
N° Projet : P163881

Détails Clé

Catégorie : Services de consultants
Méthode : Sélection de Consultant Individuel (SCI)
Approche : Ouverte | Nationale
Type de contrat : Montant forfaitaire

Informations connexes

N° de référence : CM-PERACE-470986-CS-INDV

A. AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Cameroun bénéficie du soutien financier et technique de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous-desservies (PERACE). L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est « d'accroître l'accès à l'électricité dans les régions sous- desservies du Cameroun ». Le Projet vise à remédier aux contraintes d'approvisionnement en électricité dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et de l'Est, à jeter les bases de l'amélioration de l'accès à l'électricité des ménages, à soutenir l'industrie productive et le développement d'activités génératrices de revenus. Le PERACE ambitionne de contribuer à l'objectif stratégique de croissance et d'emploi à travers l'amélioration de la contribution du sous-secteur de l'électricité à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Ce Projet, d'une durée de 5 ans couvrira les six régions sous-desservies que sont : l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

Le PERACE est structuré en six composantes que sont :

- **Composante 1** : Électrification rurale par extension du réseau ;
- **Composante 2** : Electrification rurale par systèmes décentralisés ;
- **Composante 3** : Soutien aux ménages pour les coûts de raccordements ;
- **Composante 4** : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet ;
- **Composante 5** : Réponse d'urgence contingente ;
- **Composante 6** : Indemnisations et compensations.

Le projet proposé est aligné sur le **Cadre de Partenariat Pays (CPF)** 2017–2021 et sur son objectif de soutenir le développement des infrastructures et du secteur privé à travers quatre axes : (a) augmentation de la disponibilité nationale d'électricité ; (b) amélioration des transports nationaux et internationaux ; (c) renforcement des conditions pour faire des affaires ; et (d) augmentation de la participation au marché du travail. Le projet permettra aux régions mal desservies d'atteindre des niveaux acceptables de services de base, qui dépendent de l'approvisionnement en électricité. Cela sera réalisé en soutenant les investissements publics dans les réseaux de transmission et de distribution pour l'électrification rurale.

Le soutien de la Banque mondiale à l'électrification rurale et à l'accès à l'électricité devrait avoir un effet de levier important et aider le gouvernement du Cameroun (GoC) à mobiliser les financements concessionnels nécessaires pour atteindre ses objectifs ambitieux : 98 % d'accès à l'électricité d'ici 2030 et 99 % d'ici 2035 à l'échelle nationale.

Les présents Termes de Références visent le recrutement d'un consultant individuel, qui sera en charge de conduire l'évaluation finale du PERACE et d'élaborer, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, le rapport d'achèvement de ce Projet. Ils sont complémentaires à ceux liés à l'organisation par l'équipe gouvernementale des concertations régionales et nationale tous, contribuant à l'élaboration dudit rapport.

2. OBJECTIF

L'objectif général du présent avis de sollicitation a manifestation d'intérêt est de procéder à l'évaluation finale du PERACE et d'élaborer le rapport d'achèvement dudit projet en prélude à la clôture du prêt IDA N° 6356-CM au 30 juin 2025. Il s'agit d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet en s'appuyant sur les contraintes et les leçons apprises pour éventuellement proposer des réorientations, actions et interventions afin d'optimiser à terme les résultats attendus à la fin du Projet et consigner les résultats de cette étude dans le rapport d'achèvement du Projet acceptable par la Banque mondiale. Il s'agira également d'examiner le niveau de mise en œuvre des dispositifs prévus dans les instruments de sauvegardes environnemental et sociale.

3. MISSIONS

La candidature retenue aura pour mission :

- Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets du projet sont analysés ;
- Evaluer les instruments mis sur pieds par le Projet (partenariat productif, partenariat public-privé, appuis aux services publics, etc.) sont analysés ;
- Les enseignements, les conclusions et recommandations susceptibles d'améliorer les résultats du projet sont tirés ;
- Réaliser une analyse critique des acteurs intervenus dans le design et la mise en œuvre du Projet est faite ;
- La mise en œuvre des politiques de sauvegardes environnementale et sociale et le cadre réglementaire national est analysée ainsi que l'adéquation et la cohérence entre les instruments de sauvegardes environnementales et sociales préconisés et les mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés ;
- Evaluer les recommandations et les propositions opérationnelles faites pour réorienter les actions et interventions capables d'améliorer les résultats ;
- Faire validés les résultats de l'évaluation par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet et par les bénéficiaires ;
- Rédiger le rapport d'achèvement du PERACE acceptable pour la Banque mondiale ;
- Faire valider ledit rapport d'achèvement au cours d'un atelier national participatif.

4. DURÉE DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission pour la réalisation de la prestation objet du présent avis de sollicitation a manifestation d'intérêt est de trente (30) jours.



5. CRITERES DE QUALIFICATIONS

Le présent ASMI est adressé aux Consultants remplissant les critères de qualifications définis au Point 9 « Profil du consultant » des « Termes de référence ».

Les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, 3.18 et 3.20, celles des paragraphes 3.21 à 3.23, ainsi que celles du paragraphe 3.32, du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, respectivement relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêt, d'éligibilité et de fraude et corruption, seront appliquées.

6. LA METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection est la « **Sélection des Consultants Individuels (SCI)** » telle que définie dans les paragraphes 7.34, 7.35, 7.36 et 7.37 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

7. PIECE A FOURNIR

Une manifestation d'Intérêt est demandée selon le format suivant :

- a. Nombre d'exemplaires du dossier : un (01) original et quatre (04) copies.
- b. Contenu du dossier :
 - i. Une lettre de motivation détaillée, signée et adressée au Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PERACE ;
 - ii. Un Curriculum Vitae (CV) détaillé, daté et signé, faisant état de l'expérience, des compétences et aptitudes professionnelles, avec les adresses complètes du candidat (boîte postale, téléphone, e-mail etc.) ;
 - iii. Les justificatifs probants des qualifications (diplôme exigé, attestations de formations, certifications, etc.) et expériences (certificats de travail, contrats, fiches/rapports d'évaluations, lettres d'évaluations, etc.) ;
 - iv. Une copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité (CNI),
 - v. Une clé USB contenant la version électronique du dossier de manifestation d'intérêt.

8. RETRAIT DE L'ASMI ET ÉCLAIRCISSEMENT

Le présent ASMI comprend les Termes de référence de la procédure de sélection en Section B. Lesdits Termes de référence peuvent être retirés à la Cellule de Passation des Marchés de l'Unité de Gestion du Projet, à l'adresse ci-dessous, et par demande aux adresses e-mails ci-dessous.

Les Consultants intéressés, pour tout besoin d'information supplémentaire en rapport avec le présent ASMI, peuvent écrire à l'adresse du *Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous Desservies du Cameroun (PERACE)*, situé à Yaoundé, quartier Dragage, à côté de la SNH, 2^e sortie, entre 10h00 et 15h00 (heures locales), ou par courriel à j.fonkwa@aerperace.org ; fifonkwa@yahoo.co.uk ; avec copie à i.bessong@gmail.com ; i.bessong@aerperace.org.

Les adresses ci-dessus sont également celles indiquées pour le retrait des Termes de référence objet du présent ASMI.

9. REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

La date, l'adresse et l'heure de remise des manifestations d'intérêt sont les suivantes :

- a. Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 19 MAI 2025 ;

- b. Adresse : siège de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) situé à Yaoundé, au Quartier Mballa II Dragage, face Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP ;
- c. Heure limite de dépôt : 14 heures (heure locale) ;
- d. Les dossiers déposés au-delà de ce délai ne seront pas pris en compte.



10. PUBLICATION DES RESULTATS

Le Coordonnateur du PERACE retient le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission, et l'invite à soumettre ses Propositions technique et financière aux fins de négociations telle que définie dans les paragraphes 7.34, 7.35, 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

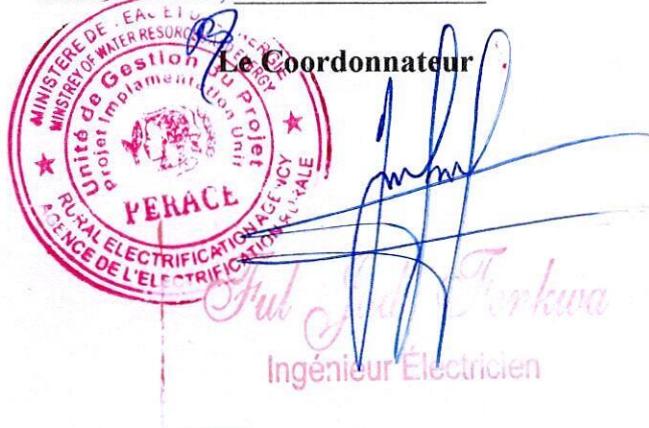
11. MENTION DE L'ENVELOPPE :

L'enveloppe contenant le dossier et la clé USB devra porter la mention :

« A l'Attention du Coordonnateur du PERACE : Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°005/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/ASPM/2025 du 05 MAI 2025 relatif au recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous Desservies du Cameroun (PERACE). »

12. Les dossiers fournis dans le cadre du présent ASMI restent la propriété du PERACE.

Fait à Yaoundé, 05 MAI 2025



Ampliations :

- MINEE
- MINMAP
- AER
- ARMP
- ARCHIVES
- CHRONO



B. TERMES DE REFERENCES



TERMES DE REFERENCE
**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
CHARGE D'ELABORER LE RAPPORT D'ACHEVEMENT DU
PERACE**

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun bénéficie du soutien financier et technique de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les régions sous-desservies (PERACE). L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est « d'accroître l'accès à l'électricité dans les régions sous-desservies du Cameroun ». Le Projet vise à remédier aux contraintes d'approvisionnement en électricité dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et de l'Est, à jeter les bases de l'amélioration de l'accès à l'électricité des ménages, à soutenir l'industrie productive et le développement d'activités génératrices de revenus. Le PERACE ambitionne de contribuer à l'objectif stratégique de croissance et d'emploi à travers l'amélioration de la contribution du sous-secteur de l'électricité à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Ce Projet, d'une durée de 5 ans couvrira les six régions sous-desservies que sont : l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

NB : le financement IDA a couvert les régions de l'Extrême-Nord, l'Est et le Nord-Ouest

Le PERACE est structuré en six composantes que sont :

- Composante 1 : Électrification rurale par extension du réseau
- Composante 2 : Electrification rurale par systèmes décentralisés
- Composante 3 : Soutien aux ménages pour les coûts de raccordements
- Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet
- Composante 5 : Réponse d'urgence contingente
- Composante 6 : Indemnisations et compensations.

Composante 1 : Electrification rurale par extension du réseau : Cette composante financera l'électrification d'environ 417 nouvelles localités dans certaines zones rurales, pour une population totale de 1 040 963 personnes, ce qui représente une clientèle potentielle d'environ 256 265 ménages des régions de l'Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Est. La composante financera également : (i) la construction de nouveaux postes de distribution HTA et/ou de postes HTB/HTA ; (ii) la construction de lignes HTB/HTA ; (iii) la modernisation de la moyenne tension monophasée. (iv) la modernisation des réseaux à moyenne tension monophasés (réseaux avec retour à la terre monofilaire – SWER) en réseaux triphasés pour faire face à la croissance de la demande et (v) la restructuration du réseau HTA pour électrifier de nouvelles localités.

Composante 2 : Electrification rurale décentralisée : la conception de cette composante est basée sur deux concepts : (i) un concept de PPP dans lequel le secteur privé, y compris ENEO, jouera un rôle d'opérateur et non d'investisseur direct ; et (ii) la garantie de l'approvisionnement des mini-réseaux isolés existants exploités par ENEO dans certaines localités par hybridation, notamment en ajoutant des mini centrales solaires photovoltaïques et en étendant les réseaux HTA/BTA existants pour une meilleure couverture du service. Aujourd'hui, environ 26 localités sont électrifiées en tant que systèmes isolés.

Composante 3 : Soutien aux ménages pour les couts de raccordements : Cette composante appuiera la création d'un fonds renouvelable pour aider à financer les coûts initiaux de raccordement des ménages (y compris des tableaux prêts à l'emploi) afin d'obtenir l'approvisionnement sur réseau dans les 417 localités (visées par la sous-composante 1.1 et la composante 2) et dans environ 12 localités qui sont déjà électrifiées. L'objectif du fonds renouvelable est d'aider les ménages à payer les frais de raccordement initiaux, y compris les tableaux prêts à l'emploi. Ce fonds obéira aux critères et autres principes définis dans le manuel opérationnel et les spécifications techniques du fonds renouvelable utilisés par ENEO. Le raccordement des ménages dirigés par des femmes dans les zones du projet sera considéré comme prioritaire. Une redevance fixe indexée sur le kilowatt heure sera perçue pour rembourser les frais de raccordement préfinancés. Le plan est conçu de manière à ce que les clients paient 2 000 francs CFA et remboursent les frais de raccordement sur une période de 6 à 8 ans, selon le type de raccordement.

Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet

Cette composante porte, entre autres, sur le renforcement des capacités des entités et agences chargées de la mise en œuvre et de la gestion du projet ainsi que la mise en place d'une stratégie industrielle basée sur les activités d'électrification rurale et le savoir-faire local en ingénierie, construction et maintenance des réseaux HTA/BTA et le soutien à la réforme institutionnelle de l'AER. Cette composante est constituée des cinq sous-composantes suivantes :

- **Sous-composante 4.1 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité**

Cette sous-composante appuiera le MINEE, l'ARSEL, l'EDC et l'AER, dans des activités d'analyse et de conseil, la formation, l'appui logistique notamment la prise en charge des déplacements en lien avec les activités du projet, l'acquisition des équipements, des espaces de bureaux et des véhicules.

- **Sous-composante 4.2 : Supervision du projet par les Ingénieurs du maître d'ouvrage**

Elle porte sur le recrutement d'une entreprise d'ingénierie pour superviser et contrôler la qualité de l'exécution des travaux d'ingénierie financés dans le cadre du projet et de la mise en œuvre des EIES et des PAR du projet.

- **Sous-composante 4.3 : Structuration (i) d'une stratégie industrielle fondée sur les activités d'électrification rurale ; et (ii) sur le savoir-faire local pour l'ingénierie, la construction et la maintenance des réseaux HTA/BTA**



Cette sous-composante porte sur la formulation d'une stratégie industrielle fondée sur les activités d'électrification rurale décrites dans le cadre du PDER pour créer des entreprises industrielles afin de conserver une partie des flux d'investissement dans le pays. Cette sous-composante se décline en : (i) une étude sur la structuration du savoir-faire local en matière de conception, de montage et d'entretien des réseaux ruraux, (ii) l'élaboration d'une politique locale de promotion des entreprises pour les travaux d'électrification, d'exploitation et de maintenance, (iii) la création de nouvelles activités industrielles dans le secteur de l'électricité en vue de la fourniture d'équipements pour l'électrification rurale (poteaux, câbles, accessoires électriques), (iv) le renforcement des capacités des OSER en gestion des grands projets à long terme par les acteurs locaux, (v) l'élaboration d'une réglementation (normalisation) et d'un contrôle spécifique dans le domaine de l'électrification rurale.

Dans le cadre du projet, seule la création de nouvelles activités industrielles dans le secteur de l'électricité en vue de la fourniture d'équipements pour l'électrification rurale (poteaux, câbles, accessoires électriques) a été retenue. Il s'agit de l'étude d'opportunité à réaliser pour la construction d'une usine de fabrication des câbles et accessoires électriques au Cameroun.

- **Sous-composante 4.4 : Crédit de revenus et renforcement des capacités des femmes et des jeunes**

Cette sous-composante soutiendra des activités génératrices de revenus des femmes et la création d'emplois pour les jeunes dans les zones du projet et se décline autour des activités suivantes : (i) la promotion de fourneaux efficaces à usage domestique et commercial, (ii) la promotion de plates-formes multifonctionnelles pour faciliter les activités quotidiennes des femmes, (iii) le développement de partenariat avec des organisations locales pour le développement des compétences techniques des femmes et des jeunes et (iv) le renforcement des capacités de leadership des femmes et des jeunes.

- **Sous-composante 4.5 : Appui à la réforme institutionnelle de l'AER**

Cette sous-composante financerà une étude diagnostique pour examiner la mission de l'AER en matière d'électrification décentralisée, ainsi que l'élaboration d'une approche de mise en œuvre du programme d'accès à l'électricité du Cameroun (gestion de projet et contrats, outils de planification et de décision, financement du personnel et soutien des programmes de formation nécessaires) et la mise en œuvre des résultats de l'étude diagnostique.

- **Sous-composante 4.6 : Appui à la gestion du projet**

Cette sous-composante assurera principalement la fourniture de l'assistance technique, financière, opérationnelle et fiduciaire nécessaire à l'agence d'exécution du projet (AER) pour assurer sa réussite.

Le projet proposé contribue aux objectifs stratégiques du gouvernement du Cameroun définis dans le DSCE et aux objectifs à long terme décrits dans la **Vision à l'horizon 2035**. Le projet vise à répondre aux contraintes d'approvisionnement en électricité dans ces régions, à poser les bases pour améliorer l'accès à l'électricité des ménages, et à soutenir les industries productives ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus. Ces initiatives soutiennent l'objectif du gouvernement du Cameroun de devenir une économie émergente d'ici 2035.

Il s'inscrit dans les deux objectifs principaux de la Banque mondiale : mettre fin à l'extrême pauvreté et favoriser une prospérité partagée. Des investissements opportuns pour élargir l'accès à l'électricité dans les zones rurales et encourager la croissance économique sont essentiels à la réalisation de ces deux objectifs. Un faible accès à l'électricité tend à compromettre les efforts d'éradication de la pauvreté. L'énergie est également un moteur clé du développement socio-économique et un moyen important d'améliorer l'équité et de réduire la pauvreté. Environ 520 000 personnes, principalement issues de familles rurales pauvres, auront accès à l'électricité grâce à ce projet. L'accès à l'électricité est également essentiel pour la prestation de services sociaux de qualité, tels que la santé et l'éducation, et l'expansion des services d'approvisionnement en électricité est indispensable pour soutenir la croissance économique continue au Cameroun.

Le projet proposé est aligné sur le **Cadre de Partenariat Pays (CPF)** 2017–2021 et sur son objectif de soutenir le développement des infrastructures et du secteur privé à travers quatre axes : (a) augmentation de la disponibilité nationale d'électricité ; (b) amélioration des transports nationaux et internationaux ; (c) renforcement des conditions pour faire des affaires ; et (d) augmentation de la participation au marché du travail. Le projet permettra aux régions mal desservies d'atteindre des niveaux acceptables de services de base, qui dépendent de l'approvisionnement en électricité. Cela sera réalisé en soutenant les investissements publics dans les réseaux de transmission et de distribution pour l'électrification rurale.

Le soutien de la Banque mondiale à l'électrification rurale et à l'accès à l'électricité devrait avoir un effet de levier important et aider le gouvernement du Cameroun (GoC) à mobiliser les financements concessionnels nécessaires pour atteindre ses objectifs ambitieux : 98 % d'accès à l'électricité d'ici 2030 et 99 % d'ici 2035 à l'échelle nationale.

Les financements concessionnels sont cruciaux pour l'électrification rurale, car ils permettent d'augmenter l'accès à l'électricité tout en soutenant une croissance économique inclusive. En s'appuyant sur son expérience et son expertise acquises dans différentes régions du monde, l'engagement de la Banque mondiale permettra d'adopter les meilleures pratiques en matière de conception et d'exécution des réseaux, garantissant ainsi une prestation technique et socialement efficace.

Le projet proposé est également aligné sur le **Document d'Orientation Énergétique** de la Banque mondiale, examiné par le Conseil d'administration en septembre 2013. Ce document vise à aider les pays clients à garantir un approvisionnement en énergie abordable, fiable et durable, nécessaire pour atteindre les deux objectifs principaux du Groupe de la Banque mondiale : mettre fin à l'extrême pauvreté et favoriser une prospérité partagée.

L'objectif de développement du projet est d'augmenter l'accès à l'électricité dans les régions sous desservies du Cameroun. Les bénéficiaires directs du projet proposé sont les consommateurs d'électricité actuels et futurs, y compris les populations pauvres, qui n'ont pas accès à l'électricité en raison de l'absence de réseaux de distribution dans les zones rurales et/ou des frais initiaux de connexion élevés. Le projet fournira également un soutien ciblé en renforcement des capacités aux parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre.

Les sous-composantes de réhabilitation et de renforcement du réseau électrique du projet proposé contribueront à améliorer la fiabilité du réseau électrique. Les bénéfices du projet s'étendent non seulement aux consommateurs d'électricité, mais également à l'ensemble des populations mal desservies grâce à la création d'emplois et à l'amélioration des perspectives de prospérité partagée au Cameroun. L'augmentation de l'accès à l'électricité est un élément clé pour générer des revenus et des emplois, ainsi que pour promouvoir des usages productifs de l'électricité dans les zones rurales.

Le PERACE clôture le prêt IDA N° 6356-M au 30 juin 2025. Conformément aux dispositions de l'accord de financement et du décret n° 202 1/7341/PM du 13 Octobre 2021 fixant les règles régissant fixant la création, l'organisation et le fonctionnement des programmes et projets de développement, le Gouvernement devra conduire l'évaluation finale du projet. Il s'agit d'évaluer comment et pourquoi les résultats intermédiaires et les objectifs de développement sont atteints ou non et d'apporter des réponses claires aux questionnements suivants :

- Le Projet pourrait-il être mieux conçu pour atteindre les résultats escomptés ?
- Les ressources sont-elles dépensées de façon efficiente ?

Cette évaluation finale se matérialise notamment par l'élaboration d'un rapport d'achèvement que le Gouvernement devra transmettre à la Banque mondiale avant la date de clôture susmentionnée.

A cet égard, il est requis de procéder au recrutement d'un consultant individuel qui aura la charge d'accompagner le Gouvernement à conduire ce processus d'évaluation finale et d'élaborer le rapport d'achèvement du PERACE.

En vue d'atteindre les objectifs fixés pour cette étude, les données collectées par le consultant seront complétées par celles recueillies à travers l'organisation des concertations (focus groupe) dans chaque zone/ville d'intervention par une équipe Gouvernementale constituée de l'ensemble des acteurs (institutionnels, privés, bénéficiaires, etc.) ayant pris part à la mise en œuvre du PERACE.

Les présents Termes de Références visent le recrutement d'un consultant individuel, qui sera en charge de conduire l'évaluation finale du PERACE et d'élaborer, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, le rapport d'achèvement de ce Projet. Ils sont complémentaires à ceux liés à l'organisation par l'équipe gouvernementale des concertations régionales et nationale tous, contribuant à l'élaboration dudit rapport.



2. Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission est de procéder à l'évaluation finale du PERACE et d'élaborer le rapport d'achèvement dudit projet en prélude à la clôture du prêt IDA N° 6356-CM au 30 juin 2025. Il s'agit d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet en s'appuyant sur les contraintes et les leçons apprises pour éventuellement proposer des réorientations, actions et interventions afin d'optimiser à terme les résultats attendus à la fin du Projet et consigner les résultats de cette étude dans le rapport d'achèvement du Projet acceptable par la Banque mondiale. Il s'agira également d'examiner le niveau de mise en œuvre des dispositifs prévus dans les instruments de sauvegardes environnemental et sociale.

De façon spécifique, la mission consistera à :

- Analyser les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus inscrits dans le cadre des résultats du projet ;
- Faire l'état des lieux des activités planifiées et évaluer leur niveau de mise en œuvre ;
- Analyser la pertinence du projet et l'adéquation de ses axes stratégiques avec les priorités nationales et la stratégie nationale de développement 2030 (SND 2030) et le PRSE (Programme de Redressement du Secteur de l'Electricité) ;
- Evaluer la pertinence des actions et des instruments qui ont été proposés par le Cameroun pour le PERACE ;
- Analyser l'efficacité du cadre organisationnel et des arrangements institutionnels du Projet ;
- Analyser l'efficience du projet tout particulièrement le niveau d'allocation des ressources financières par composante en rapport aux défis auxquels le projet fait face et les résultats obtenus ;
- Évaluer la durabilité et les effets du Projet ;
- Mesurer le niveau d'implication et d'appropriation des différentes directions techniques du MINEE et de l'AER ainsi que leurs structures déconcentrées y compris les institutions concernées dans la mise en œuvre des différents chantiers dans la perspective d'assurer la durabilité des actions et des résultats ;
- Evaluer dans quelles mesures les activités mises en œuvre ont intégré la dimension genre, les groupes vulnérables et les jeunes ;
- Evaluer les effets au niveau environnemental et social et en tirer les leçons apprises ;
- Analyser le niveau de collaboration développé avec les principaux acteurs du projet (BM et les sectoriels impliqués) ;
- Analyser le niveau de partenariat et de collaboration développé entre le projet et les autres acteurs (projets/programmes et partenaires techniques financiers) impliqués dans le développement du secteur de l'électrification au Cameroun ;
- Evaluer la contribution et les limites éventuelles imputables à la qualité des documents techniques et procédures retenus dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- Analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces, ainsi que les contraintes dans la mise en œuvre du projet ;
- Dégager des enseignements, des conclusions en lien avec les résultats du projet ;
- Tirer les leçons de la mise en œuvre du Projet pour éventuellement réorienter les actions et interventions capables d'améliorer les résultats ;
- Sur la base de ces différentes analyses, faire des recommandations et propositions opérationnelles susceptibles d'améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets du Projet ;
- Valider les résultats de l'évaluation par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet et par les bénéficiaires au cours des ateliers participatifs dans les trois zones du Projet.
- Rédiger le rapport d'achèvement du PERACE acceptable pour la Banque mondiale.

3. Période couverte par le rapport

Le rapport d'achèvement du projet va couvrir la période allant de la signature de l'accord de financement au 30 juin 2025.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission d'évaluation sont :

- La pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets du projet sont analysés ;



- Les instruments mis sur pieds par le Projet (partenariat productif, partenariat public-privé, appuis aux services publics, etc.) sont analysés ;
- Des enseignements, des conclusions et recommandations susceptibles d'améliorer les résultats du projet sont tirés ;
- Une analyse critique des acteurs intervenus dans le design et la mise en œuvre du Projet est faite ;
- La mise en œuvre des politiques de sauvegardes environnementale et sociale et le cadre réglementaire national est analysée ainsi que l'adéquation et la cohérence entre les instruments de sauvegardes environnementales et sociales préconisés et les mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés
- Des recommandations et des propositions opérationnelles sont faites pour réorienter les actions et interventions capables d'améliorer les résultats ;
- Les résultats de l'évaluation sont validés par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet et par les bénéficiaires.
- Le rapport d'achèvement du PERACE est validé par les différentes parties prenantes

5. Étendue de la prestation

La mission d'évaluation finale sera conduite de manière participative et couvrira les six composantes du projet. Le consultant complétera les données de l'étude par des informations complémentaires recueillies au cours des ateliers régionaux de concertation organisés dans les régions de mise en œuvre du projet (cf TDR pour l'organisation des concertations avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes dans le cadre de l'élaboration rapport d'achèvement du PERACE).

La mission devra respecter les critères d'évaluation développés par l'OCDE/le CAD1. Elle tiendra compte également des résultats produits (positifs ou négatifs) qui n'avaient pas été planifiés.

Pertinence

- Dans quelle mesure les objectifs et les stratégies du PERACE sont-ils encore valables par rapport au contexte et aux orientations de l'AER, du MINEE et de la SND 2030 ?
- Les activités et les réseaux HT et BT construits par le PERACE ont-ils permis l'atteinte de l'objectif de développement et des résultats intermédiaires du projet ?
- Les priorités du PERACE sont-elles conformes ou complètent-elles celles des communautés et du secteur de l'électrification rurale ?
- Dans quelle mesure la population la plus vulnérable, les femmes et les jeunes sont ciblés et reçoivent-ils des appuis répondant à leurs besoins respectifs ?

Efficacité

- Quelle est l'efficacité du PERACE en termes de réponse aux besoins identifiés par le MINEE (AER) à travers son plan sectoriel et les communautés bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires sont-ils impliqués dans la planification, la conception et la mise en œuvre du PERACE ?
- Quels sont les facteurs principaux qui influencent la réalisation ou la non-réalisation des objectifs ?
- Dans quelle mesure les services d'orientation et d'accompagnement fournis par les spécialistes thématiques nationaux permettent-ils aux spécialistes régionaux de mettre en œuvre les différents chantiers du projet ?
- Evaluation de l'efficacité organisationnelle de l'UGP dans le pilotage, la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des différents chantiers du projet ?
- Evaluation des approches de mise en œuvre des différents chantiers ainsi que l'efficacité des partenaires de mise en œuvre ?
- Evaluation de l'efficacité du cadre de travail entre les structures déconcentrées du MINEE ? Quelles sont les mesures d'accompagnement afin d'améliorer l'efficacité de ce cadre de travail ?
- Evaluation de l'efficacité et de la célérité de l'UGP dans le lancement et le traitement des différents chantiers tout particulièrement l'élaboration des termes de références, la passation des marchés et l'attribution des contrats ? Il est important aussi d'évaluer le niveau d'implication des spécialistes dans l'élaboration des TDR, la passation, l'exécution et le suivi des marchés/des contrats.

¹ La pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'effet et la durabilité



- Le cadre organisationnel ainsi que le mode de gestion et de fonctionnement actuel du projet lui permet-il d'être efficace face aux besoins du secteur de l'électricité et tout particulièrement l'atteinte des objectifs escomptés ?

Efficience

- Evaluer l'efficience relative à la stratégie et au mécanisme d'intervention du projet en termes de la capacité de parvenir à un maximum de résultats avec les ressources disponibles, en comparaison avec d'autres stratégies poursuivies par le Gouvernement, d'autres bailleurs ou d'autres acteurs afin d'atteindre les mêmes produits ;
- Evaluer les coûts de mise en œuvre des principaux chantiers en rapport avec le nombre des bénéficiaires servis et les résultats obtenus ?
- Procéder à l'analyse coût/bénéfice de chaque chantier ;
- Les chantiers ont-ils été mis en œuvre au moindre coût ?
- Evaluer également par type de chantier, quelles sont les activités que l'équipe de mise en œuvre pourrait exécuter en régie, sans recourir aux services des prestataires externes ?

Effets

- Quels ont été les principaux résultats du PERACE ?
- Dans quelle mesure l'intervention du projet a-t-elle influencé (i) l'amélioration de l'accès et de la fourniture de l'électricité, (ii) l'amélioration de la productivité des systèmes de production pastorale, de l'accès au marché et de la résilience des communautés pastorales, (iii) le développement des chaînes de valeurs ?
- Par type de chantier, quels sont les biens, les services et les connaissances fournis par le projet ?
- Evaluer également les qualités et le niveau d'accès des bénéficiaires à ces derniers ?
- Combien de personnes et de ménages ont été atteints ? Evaluer également le niveau d'accès des familles vulnérables, des femmes et des jeunes aux différentes activités et services fournis par le projet ?

Durabilité

- Evaluer la durabilité à long terme des résultats ;
- Dans quelle mesure les bénéfices du projet continuent-ils après la fin du financement du bailleur de fonds ?
- Dans quelle mesure les activités étaient-elles liées / articulées aux autres actions menées par d'autres acteurs ou projets/programmes ?
- Quelles mesures ont été mises en œuvre afin de garantir la durabilité / continuation des activités et des résultats ?

6. Méthodologie de mise en œuvre

Conformément aux objectifs de la mission et sous réserve des améliorations apportées par le Consultant individuel retenu, la prestation se déroulera en cinq principales étapes étalement sur trente jours pour un niveau d'effort total estimé à 120 h/j. La mission devra s'articuler au moins autour des étapes indicatives suivantes :

Etape 1 : Analyse bibliographique, développement des outils de collecte et d'analyse de données (03 jours)

- La collecte de données comprendra les documents de politiques et stratégies du secteur de l'électrification rurale, le document et l'accord de financement du projet (PAD, Manuel d'exécution du projet...), les rapports périodiques du projet, les rapports annuels du projet, les Plans de Travail et budget annuel, le Cadre des Résultats, les rapports des différents cabinets/consultants du projet, les rapports d'audit internes et externes, le rapport de la revue à mi-parcours et le rapport de la situation de référence, contrats, conventions, accords, procédures, procès-verbaux, compte-rendu, décisions etc.
- Sans être exhaustif, les outils d'évaluation comprendront les différentes grilles d'entretiens/interviews y compris les grilles d'entrevue pour les ateliers de concertations, les fiches d'observation, la grille d'évaluation organisationnel/institutionnel, les matrices d'analyse de coût/bénéfice et d'analyse des effets économique/financière des principales activités du projet ;
- L'étape consistera également à l'élaboration et la validation du rapport de démarrage comprenant outre la bibliographie et les outils, le planning de collecte de données.

Etape 2 : Collecte de données, entretiens et interviews (10 jours)

Elle consiste à organiser des entretiens et interviews auprès d'un échantillon des cibles du projet qui comprendront :

- L'équipe du MINEE (AER) et les différentes directions techniques et institutions appuyées par le projet ;
- Les bénéficiaires directs et indirects du projet qui ne sont pas ciblés par le projet mais qui bénéficient d'une fourniture accrue des produits de l'élevage...) ;

- Les partenaires : les institutions financières partenaires (Express Union et autres dans le cadre du paiement des indemnisations) ;
- Le personnel du Projet et les cabinets de consultance et entreprises recrutés par le Projet pour la mise en œuvre des principaux contrats du PERACE des 6 composantes ;
- Les principaux projets/programmes d'appui au secteur de l'électricité dont les activités pourraient être mises en œuvre en synergie avec celles du PERACE ;
- Elaboration et validation du rapport d'étape avec les axes d'analyse et les orientations majeures.

Etape 3 : Tenue des concertations régionales (10 jours)

Dans le but de recueillir des informations complémentaires devant alimenter le rapport d'achèvement rédigé par le Consultant individuel et ceci en lien avec la mise en œuvre du PERACE et des résultats obtenus par le Projet, il sera organisé des ateliers de concertation avec les bénéficiaires et les parties prenantes dans les zones/villes de mise en œuvre du Projet : à Bertoua pour l'Est : (Abong-bang, Doumé, ...) ; à Douala pour la Région du Nord-ouest ; à Maroua pour l'Extrême-nord : (Yagoua, Kousseri, ...) et Kribi pour évaluer le fonds revolving mis en œuvre par ENEO.

Au terme de ces concertations et le dépôt du rapport provisoire par le consultant, il sera organisé un atelier national de validation dudit rapport de clôture à MBANKOMO.

Etape 4 : Analyse, interprétations de l'ensemble des données recueillies pour la production du rapport provisoire (04 jours)

- Les données collectées feront l'objet d'une analyse et d'une interprétation conjointes et consensuelles par l'équipe de suivi du PERACE et l'équipe Gouvernementale en charge d'accompagner le Consultant à l'atteinte de ses objectifs ;
- L'analyse doit aboutir à l'établissement de constats et à la formulation de recommandations sur chacun des points traités ;
- Elaboration du Rapport provisoire de l'étude.

Le Consultant individuel devra tenir compte de l'opinion et la contribution des instances de pilotage du PERACE.

Etape 5 : Elaboration du rapport d'achèvement (03 jours)

Les informations complémentaires en lien avec la mise en œuvre du PERACE, recueillies pendant les concertations régionales seront analysées et capitalisées par le Consultant individuel dans le rapport d'achèvement en prenant soin d'intégrer les conclusions de l'évaluation finale du Projet.

7. Le comité de suivi

Une équipe gouvernementale conduite par le MINEPAT et chargée d'accompagner le consultant à l'atteinte de ses objectifs sera mise en place afin d'assurer une évaluation finale harmonieuse et la rédaction du rapport d'achèvement du PERACE. Cette équipe validera la méthodologie et les outils d'évaluation, facilitera la conduite de la mission et mettra à la disposition de l'évaluateur toute la documentation nécessaire, y compris la liste et le contact des parties prenantes clés. L'équipe facilitera les premiers contacts à travers des réunions techniques pour le briefing et débriefing. L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'UGP pour informer à temps les partenaires clés et sollicitera leurs disponibilités pour faciliter le déroulement de la mission. Le comité de suivi fournira des conseils et appuis techniques dans l'organisation des ateliers de concertation (focus group) et tout autre appui indispensable au déroulement du processus de l'évaluation finale qui aboutira à la rédaction du rapport d'achèvement. La coordination générale de la mission est assurée par le représentant du MINEPAT.

8. Livrables

• Un rapport de démarrage

Un rapport de démarrage ou note technique doit être préparé par le consultant et présenté au comité de suivi au plus tard 03 jours après le démarrage de la mission (05 exemplaires version physique et version électronique (Word et PDF)). Ce rapport doit détailler la méthodologie d'approche, les procédures/outils de collecte, de traitement, d'analyse des données et les grilles d'évaluation. Ce rapport de démarrage doit inclure un programme détaillé de la mission.

• Un rapport provisoire

Un rapport provisoire sera déposé par le consultant à la fin de la mission (au plus tard 27 jours après le démarrage), en dix (10) exemplaires version physique et version électronique (Word et PDF)). Le rapport provisoire sera discuté et enrichi durant l'atelier de validation.



• **Un Rapport final/ Rapport d'achèvement**

Le consultant mettra à la disposition du Gouvernement un rapport final (au plus tard 30 jours après le démarrage). Ce rapport déposé en dix (10) exemplaires physique avec la version numérique sur clé USB en Word et PDF.



9. Profil du consultant

Compte tenu des délais très courts, d'une part, et de l'usage avec la Banque mondiale dans le cadre de la réalisation des missions similaires, d'autre part, la mission sera réalisée par un Consultant individuel ayant les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau de Master (Bac+5), dans le domaine de la statistique ou tout autre domaine similaire. Un diplôme de Master en évaluation de projets serait un atout ;
- Avoir déjà élaboré au moins trois rapports similaires en tant que consultant principal dans un projet financé par les Bailleurs de Fonds Multilatéraux (BAD, FIDA, etc.). L'expérience dans les projets financés par la BM serait un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse documentaire de synthèse ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle (clarté, précision et concision) ;
- Avoir une expérience dans la réalisation des enquêtes et/ou études statistiques et d'évaluation ;
- Avoir une maîtrise des procédures de la Banque mondiale ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir la maîtrise et la capacité de travailler sous pression.

Compte tenu de l'étendue de la mission et des délais de réalisation relativement courts, le consultant pourra se faire accompagner par une équipe restreinte constituée d'au moins deux autres Experts et des enquêteurs de terrain pour atteindre ses objectifs.

10. Durée de la mission

Le livrable final doit être réceptionné avant la date de clôture du Projet. La mission, qui prend effet à compter de la date de notification du contrat, couvrira une période globale de 30 jours répartis comme suit :

- ✓ Trois (03) jours pour présenter le rapport de démarrage comprenant la description méthodologique, les outils de collecte de données et le chronogramme des tâches, qui sera présenté lors d'une séance de débriefing avec l'équipe gouvernementale après le démarrage de la mission
- ✓ Vingt-sept (27) jours pour la préparation de la version provisoire du rapport d'achèvement à présenter par le consultant ;
- ✓ Trois (03) jours de rédaction du rapport d'achèvement suivant le format acceptable par la Banque mondiale.

La version finale, intégrant les commentaires et suggestions sera transmise dans un délai maximum de cinq (05) jours à compter de la date de notification des commentaires par l'équipe conduite par le MINEPAT et en charge du processus d'évaluation finale du PERACE. Elle sera livrée en dix (10) exemplaires avec une version électronique sur USB en formats Word et PDF.

11. Financement

Le financement de la mission sera assuré par le crédit IDA alloué au Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les régions sous-desservies du Cameroun (PERACE).

1. Documents disponibles sur demande

Le consultant retenu pourra consulter plusieurs documents parmi lesquels

- L'accord de financement du Projet ;
- Le PAD (Project Appraisal Document) ;
- Le cadre de résultats et carte d'identité des indicateurs ;
- L'aide-mémoire de la Revue à mi-parcours du Projet ;
- Les documents de restructuration du Projet ;
- Les aides mémoires des missions conjointes d'appui Gouvernement/IDA à la mise en œuvre du Projet ;
- Les rapports d'avancements du Projet ;
- Le rapport d'évaluation du Projet ;
- L'étude de la situation de référence du Projet ;
- Tous les rapports d'exécution du PERACE (CGES, PPA, Manuels, etc.)
- Tout autre document du Projet sollicité par le consultant.

ANNEXE 1 - BREVE PRESENTATION DU PROJET

1- Objectif du PERACE

L'objectif de développement du Projet (ODP) est d'améliorer la productivité des systèmes de production ciblés et la commercialisation de leurs produits pour les bénéficiaires sélectionnés et, d'apporter une réponse immédiate et effective en cas de crise ou d'urgence éligible.

2- Les principaux indicateurs de l'objectif de développement du Projet (ODP)

La réalisation des ODP sera mesurée à l'aide des indicateurs suivants :

- Personnes bénéficiant de nouveaux services d'électricité (Indicateurs de résultats de l'entreprise et nombre) ; et
- ;
- Augmentation du taux national d'accès à l'électricité.

Ces principaux indicateurs des résultats attendus du Projet sont étalés dans le temps de la façon suivante.

3- Composantes du projet

Le Projet est organisé en six (6) composantes :

- Composante 1 : Électrification rurale par extension du réseau
- Composante 2 : Electrification rurale par systèmes décentralisés
- Composante 3 : Soutien aux ménages pour les coûts de raccordements
- Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet
- Composante 5 : Réponse d'urgence contingente
- Composante 6 : Indemnisations et compensations.

Composante 1 : Electrification rurale par extension du réseau : Cette composante financera l'électrification d'environ 417 nouvelles localités dans certaines zones rurales, pour une population totale de 1 040 963 personnes, ce qui représente une clientèle potentielle d'environ 256 265 ménages des régions de l'Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Est. La composante financera également : (i) la construction de nouveaux postes de distribution HTA et/ou de postes HTB/HTA ; (ii) la construction de lignes HTB/HTA ; (iii) la modernisation de la moyenne tension monophasée. (iii) la modernisation des réseaux à moyenne tension monophasés (réseaux avec retour à la terre monofilaire – SWER) en réseaux triphasés pour faire face à la croissance de la demande et iv) la restructuration du réseau HTA pour électrifier de nouvelles localités.

Composante 2 : Electrification rurale décentralisée : la conception de cette composante est basée sur deux concepts : (i) un concept de PPP dans lequel le secteur privé, y compris ENEO, jouera un rôle d'opérateur et non d'investisseur direct ; et (ii) la garantie de l'approvisionnement des mini-réseaux isolés existants exploités par ENEO dans certaines localités par hybridation, notamment en ajoutant des mini centrales solaires photovoltaïques et en étendant les réseaux HTA/BTA existants pour une meilleure couverture du service. Aujourd'hui, environ 26 localités sont électrifiées en tant que systèmes isolés.

Composante 3 : Soutien aux ménages pour les couts de raccordements : Cette composante appuiera la création d'un fonds renouvelable pour aider à financer les coûts initiaux de raccordement des ménages (y compris des tableaux prêts à l'emploi) afin d'obtenir l'approvisionnement sur réseau dans les 417 localités (visées par la sous-composante 1.1 et la composante 2) et dans environ 12 localités qui sont déjà électrifiées. L'objectif du fonds renouvelable est d'aider les ménages à payer les frais de raccordement initiaux, y compris les tableaux prêts à l'emploi. Ce fonds obéira aux critères et autres principes définis dans le manuel opérationnel et les spécifications techniques du fonds renouvelable utilisés par ENEO. Le raccordement des ménages dirigés par des femmes dans les zones du projet sera considéré comme prioritaire. Une redevance fixe indexée sur le kilowatt heure sera perçue pour rembourser les frais de raccordement préfinancés. Le plan est conçu de manière à ce que les clients paient 2 000 francs CFA et remboursent les frais de raccordement sur une période de 6 à 8 ans, selon le type de raccordement.

Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet

Cette composante porte, entre autres, sur le renforcement des capacités des entités et agences chargées de la mise en œuvre et de la gestion du projet ainsi que la mise en place d'une stratégie industrielle basée sur les activités d'électrification rurale et le savoir-faire local en ingénierie, construction et maintenance des réseaux HTA/BTA et le soutien à la réforme



institutionnelle de l'AER. Cette composante est constituée des cinq sous-composantes suivantes :

Sous-composante 4.1 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité

Cette sous-composante appuiera le MINEE, l'ARSEL, l'EDC et l'AER, dans des activités d'analyse et de conseil, la formation, l'appui logistique notamment la prise en charge des déplacements en lien avec les activités du projet, l'acquisition des équipements, des espaces de bureaux et des véhicules.

Sous-composante 4.2 : Supervision du projet par les Ingénieurs du maître d'ouvrage

Elle porte sur le recrutement d'une entreprise d'ingénierie pour superviser et contrôler la qualité de l'exécution des travaux d'ingénierie financés dans le cadre du projet et de la mise en œuvre des EIES et des PAR du projet.

Sous-composante 4.3 : Structuration (i) d'une stratégie industrielle fondée sur les activités d'électrification rurale ; et (ii) sur le savoir-faire local pour l'ingénierie, la construction et la maintenance des réseaux HTA/BTA

Cette sous-composante porte sur la formulation d'une stratégie industrielle fondée sur les activités d'électrification rurale décrites dans le cadre du PDER pour créer des entreprises industrielles afin de conserver une partie des flux d'investissement dans le pays. Cette sous-composante se décline en : (i) une étude sur la structuration du savoir-faire local en matière de conception, de montage et d'entretien des réseaux ruraux, (ii) l'élaboration d'une politique locale de promotion des entreprises pour les travaux d'électrification, d'exploitation et de maintenance, (iii) la création de nouvelles activités industrielles dans le secteur de l'électricité en vue de la fourniture d'équipements pour l'électrification rurale (poteaux, câbles, accessoires électriques), (iv) le renforcement des capacités des OSER en gestion des grands projets à long terme par les acteurs locaux, (v) l'élaboration d'une réglementation (normalisation) et d'un contrôle spécifique dans le domaine de l'électrification rurale.

Dans le cadre du projet, seule la création de nouvelles activités industrielles dans le secteur de l'électricité en vue de la fourniture d'équipements pour l'électrification rurale (poteaux, câbles, accessoires électriques) a été retenue. Il s'agit de l'étude d'opportunité à réaliser pour la construction d'une usine de fabrication des câbles et accessoires électriques au Cameroun.

Sous-composante 4.4 : Crédit de revenus et renforcement des capacités des femmes et des jeunes

Cette sous-composante soutiendra des activités génératrices de revenus des femmes et la création d'emplois pour les jeunes dans les zones du projet et se décline autour des activités suivantes : (i) la promotion de fourneaux efficaces à usage domestique et commercial, (ii) la promotion de plates-formes multifonctionnelles pour faciliter les activités quotidiennes des femmes, (iii) le développement de partenariat avec des organisations locales pour le développement des compétences techniques des femmes et des jeunes et (iv) le renforcement des capacités de leadership des femmes et des jeunes.

Sous-composante 4.5 : Appui à la réforme institutionnelle de l'AER

Cette sous-composante financera une étude diagnostique pour examiner la mission de l'AER en matière d'électrification décentralisée, ainsi que l'élaboration d'une approche de mise en œuvre du programme d'accès à l'électricité du Cameroun (gestion de projet et contrats, outils de planification et de décision, financement du personnel et soutien des programmes de formation nécessaires) et la mise en œuvre des résultats de l'étude diagnostique.

Sous-composante 4.6 : Appui à la gestion du projet

Cette sous-composante assurera principalement la fourniture de l'assistance technique, financière, opérationnelle et fiduciaire nécessaire à l'agence d'exécution du projet (AER) pour assurer sa réussite.

4- Zone d'intervention du projet

Le Projet pour ce qui est du financement IDA couvre trois régions à savoir l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord-Ouest. Mais le Fonds Revolving lui il a couvert les dix (10) régions du Cameroun.

5- Bénéficiaires du projet

Bénéficiaires directs. Les bénéficiaires directs du projet proposé sont les consommateurs d'électricité actuels et futurs, y compris les pauvres, qui n'ont pas d'électricité en raison de l'absence de réseaux de distribution dans les zones rurales et ou de frais de raccordement initiaux élevés. Le projet fournira également un soutien ciblé au renforcement des capacités des parties prenantes.



Bénéficiaires indirects. Les sous composantes de réhabilitation et renforcement du réseau du projet proposé contribueront à accroître la fiabilité du réseau électrique. Le projet bénéficie non seulement aux consommateurs d'électricité mais aussi à la population mal desservie dans son ensemble grâce à la création d'emplois et à l'amélioration des perspectives de partage de la prospérité au Cameroun. L'amélioration de l'accès à l'électricité est un élément clé nécessaire pour générer des revenus et des emplois, ainsi que pour promouvoir l'utilisation de l'électricité dans les zones rurales.

ANNEXE 2 / Tableaux à prendre en compte

Tableaux pour appuyer la préparation du rapport d'achèvement provisoire. Ces 4 tableaux permettront au consultant de systématiser son analyse sur : (i) sur résultats/outcomes, (ii) les risques pour la pérennité des résultats de développement, (iii) les résultats de développement, (iv) la performance de la Banque et, (v) la performance de l'emprunteur. Ces tableaux devront faire partie du rapport provisoire et constituent une base pour la structuration du rapport d'achèvement.

Tableau 1 : Evaluation des résultats

Résultat : la mesure dans laquelle les principaux objectifs pertinents de l'opération ont été atteints, ou devraient l'être, de manière efficace.

		Examples:
Pertinence des objectifs / conception - mise en œuvre	Objectifs: La pertinence globale des objectifs confirme que la conception du projet reflétait un diagnostic approprié d'une priorité de développement qui reste pertinente au moment de ce rapport.	H ou S ou M ou N
	Conception: Une conception (design) Modeste o Négligeable reflète que le design du projet n'est pas consistent avec les objectifs: p.e. les composantes pas bien structurés ou les arrangements de mise en œuvre pas bien cadrés.	H ou S ou M ou N
	Pertinence de la mise en œuvre : si des modifications ont été apportées pour s'adapter à des situations changeantes.	H ou S ou M ou N
Atteinte des objectifs de développement du projet	a) Objectif de Développement 1; Productivité des espèces ciblées par les bénéficiaires directs (bovins, chèvres et moutons, volailles, porcs)	H ou S ou M ou N
	(b) Objectif de Développement 2: Augmentation des ventes dans les chaînes de valeur ciblées, cumulée sur l'ensemble des chaînes de valeurs ;	H ou S ou M ou N
	(c) Objectif de Développement 3 : Nombre des producteurs touchés par les biens ou services d'élevage (dont les femmes et les jeunes)	
	(c) Objectif de Développement 4 : Nombre des producteurs ayant adopté les technologies d'élevage améliorées (dont les femmes et les jeunes).	H ou S ou M ou N
Efficacité	Si les coûts liés à la réalisation des objectifs du projet étaient raisonnables par rapport autant qu'aux bénéfices qu'aux normes reconnues (“value for money”) (« rapport qualité-prix »)	H ou S ou M ou N

Échelle de (4) : haut, élevée (H) ; substantielle (S) ; modeste (M) et négligeable (N)

Tableau 2 : Évaluation des Risque pour la pérennité des Résultat de développement

Risque pour la pérennité des Résultats de développement : il s'agit du risque (au moment de l'évaluation) que les résultats de développement (ou les résultat attendus) ne soient pas atteints (ou réalisés).



		PERACE
Risque pour la pérennité des Résultat de développement	Impact on the operation's development outcomes of some or all of these changes materializing. Probabilité que certains changements (institutionnelles ou d'autre nature par exemple) puissent survenir et nuire à la réalisation finale du résultat de développement de l'opération. Impact sur les résultats de développement de l'opération si certains ou tous les changements se matérialisent.	Moderate.

Échelle de (4): négligeable à faible; Modéré; Significatif et élevé

Tableau 3 : Performance de la Banque

La mesure dans laquelle les services fournis par la Banque ont assuré la qualité dès le début de l'opération et soutenu une mise en œuvre efficace grâce à une supervision appropriée (y compris la mise en place de dispositions de transition adéquates pour le fonctionnement régulier des activités soutenues après la clôture du projet / crédit), en vue d'atteindre les résultats de développement

		Exemple
Assurer la qualité avant du démarrage du projet	<input type="checkbox"/> Strategic Relevance and Approach <input type="checkbox"/> Technical, Financial and Economic Aspects <input type="checkbox"/> Poverty, Gender and Social Development Aspects <input type="checkbox"/> Environmental Aspects <input type="checkbox"/> Fiduciary Aspects <input type="checkbox"/> Policy and Institutional Aspects <input type="checkbox"/> Implementation Arrangements <input type="checkbox"/> Monitoring and Evaluation Arrangements <input type="checkbox"/> Risk Assessment <input type="checkbox"/> Bank Inputs and Processes.	HS/S/MS/MU/U/HU
Qualité du suivi	<input type="checkbox"/> Focus on Development Impact <input type="checkbox"/> Supervision of Fiduciary and Safeguard Aspects <input type="checkbox"/> Adequacy of Supervision Inputs and Processes <input type="checkbox"/> Candor and Quality of Performance Reporting <input type="checkbox"/> Role in Ensuring Adequate Transition Arrangements (for regular operation of supported activities after Loan/Credit closing)	HS/S/MS/MU/U/HU

Échelle de (6) : très satisfaisant (HS), satisfaisant (S), modérément satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MU), insatisfaisant (U) et très insatisfaisant (HU).

Tableau 4 : Performance de l'Emprunteur

La mesure dans laquelle l'emprunteur (y compris le gouvernement et l'agence d'exécution) a assuré la qualité de la préparation et de la mise en œuvre, et s'est conformé aux clauses et accords, pour atteindre les résultats de développement.



		exemple
Performance du GoC	<p>Appropriation et engagement du gouvernement à atteindre les objectifs de développement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enabling environment including supportive macro, sectoral, and institutional policies (legislation, regulatory and pricing reforms, etc.) <input type="checkbox"/> Adequacy of beneficiary/stakeholder consultations and involvement <input type="checkbox"/> Readiness for implementation, implementation arrangements and capacity, and appointment of key staff <input type="checkbox"/> Timely resolution of implementation issues <input type="checkbox"/> Fiduciary (financial management, governance, provision of counterpart funding, procurement, reimbursements, compliance with covenants) <input type="checkbox"/> Adequacy of monitoring and evaluation arrangements, including the utilization of M&E data in decision-making and resource allocation <input type="checkbox"/> Relationships and coordination with donors/partners/stakeholders <input type="checkbox"/> Adequacy of transition arrangements for regular operation of supported activities after Loan/Credit. 	HS/S/MS/MU/U/HU
Performance de l'agence d'exécution (PERACE)	<p>Engagement de l'Agence à atteindre les objectifs de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adequacy of beneficiary/stakeholder consultations and involvement <input type="checkbox"/> Readiness for implementation, implementation arrangements and appointment of key staff <input type="checkbox"/> Timely resolution of implementation issues <input type="checkbox"/> Fiduciary (financial management, governance, procurement, reimbursements, compliance with covenants) <input type="checkbox"/> Adequacy of monitoring and evaluation arrangements, including the utilization of M&E data in decision-making and resource allocation <input type="checkbox"/> Relationships and coordination with partners/stakeholders <input type="checkbox"/> Adequacy of transition arrangements for regular operation of project supported activities after Loan/Credit closing 	HS/S/MS/MU/U/HU

Échelle de (6): très satisfaisant (HS), satisfaisant (S), modérément satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MU), insatisfaisant (U) et très insatisfaisant (HU).

ANNEXE 2 : Etat d'avancement/Résultats obtenus

(voir document sur l'état d'avancement)

